



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick QUIVRIN, (P. M. MAUGER), Christophe GSELL, Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Isabelle VILLEY DESMESERETS (P. Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (P. Mme POLEYN)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PROMOTION INTERNE – MODIFICATION DES EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE (AG) ET PROMOTION INTERNE (PI)

DEL20240923_11

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Abstentions :

Suffrages exprimés :28

Pour : 28

Contre :

Rapporteur : M. le Maire – VU en CST le 18/09/2024 et en C^e finances du 19/09/2024

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier les postes suivants :**

CODE	SUPPRESSION AU 01/11/2024		CREATION AU 01/11/2024		Motif
	Grades	Base horaire	Grades	Base horaire	
Filière administrative					
GPEC005	Adjoint administratif	Temps complet	Adjoint administratif ppal 2ème classe	Temps complet	AG
COMPTA2	Adjoint administratif	Temps complet	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	Temps complet	AG
CAB1	Adjoint administratif ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint administratif ppal 1ère classe	Temps complet	AG
ACC1	Adjoint administratif ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint administratif ppal 1ère classe	Temps complet	AG
CIV1	Adjoint administratif ppal 2ème classe	Temps complet	Adjoint administratif ppal 1ère classe	Temps complet	AG
FIN2	Attaché	Temps complet	Attaché principal	Temps complet	AG

Filière technique					
ECOLE53	Adjoint technique	Temps complet	Adjoint technique ppal 2ème classe	Temps complet	AG
GPEC006	Adjoint technique ppal de 2ème classe	Temps complet	Adjoint technique ppal de 1ère classe	Temps complet	AG
GPEC004	Adjoint technique ppal de 1ère classe	Temps complet	Agent de maîtrise	Temps complet	PI
ELEC2	Agent de maîtrise	Temps complet	Agent de maîtrise principal	Temps complet	AG
Filière sanitaire et sociale					
ATSEM2	Agent spécialisé ppal 2ème classe des écoles maternelles	Temps complet	Agent spécialisé ppal 1ère classe des écoles maternelles	Temps complet	AG

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le - 1 OCT. 2024
Certifié exécutoire.